



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 06 février 2024, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Laurent IMBERTI, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Adeline SIBELLE (procuration à Patrick DUMAS), Elody BULLIARD (procuration à Fabien JACQUET)

Absent : Loïc CHRISTIN

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

Le compte-rendu du 09 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

I/ Délibérations :

1/ Modification du tableau des emplois de la collectivité

Vu les demandes formulées par des agents à temps partiels souhaitant diminuer leurs temps de travail, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Transformation du poste d'agent technique à temps non complet de 28,28h/semaine en 23h/semaine pour assurer le service de restauration collective au sein de l'accueil de loisirs
- Transformation des postes séparés d'agent technique location de salles de 14h/semaine et d'agent technique entretien des locaux de 18h/semaine en un unique poste d'agent technique location de salles et entretien des locaux de 10h/semaine.
- Création d'un poste d'agent technique à temps complet (35h /semaine) pour assurer le service de restauration collective au sein de l'accueil de loisirs.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2/ Mandat à la Présidente du Centre de Gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de l'Ain souscrit depuis plusieurs années des contrat-groupes d'assurance pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Ces contrats ont été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies

professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Le contrat-groupe actuel a été conclu à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2020 dans le respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué au groupement Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne / CNP assurances qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce contrat-groupe s'est caractérisé par une gestion en capitalisation non limitée dans le temps et une garantie de maintien des taux sur 3 ans (2 ans pour les collectivités de plus de 30 agents CNRACL) ainsi qu'un accompagnement du prestataire dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la formation.

A l'heure actuelle, 260 collectivités ont rejoint le contrat-groupe.

De manière à pouvoir proposer un nouveau contrat-groupe à leurs affiliés au 1^{er} janvier 2025, le Centre de gestion de l'Ain engagera une consultation avec mise en concurrence et négociation dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ainsi, le Centre de gestion de l'Ain doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner mandat à la Présidente du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

3/ Affouage sur pied - Campagne 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Saint-Jean-de-Gonville, d'une surface de 401 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver.

La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2024.

Le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle 38 d'une superficie cumulée de 8,52 ha est destiné à l'affouage sur pied.

Le volume des portions est fixé à 10 stères environ et la taxe d'affouage à 10 €.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

II/ Planning mensuel des réunions et évènements

Mercredi 7/02/24 à 19h00 au SLIS :	Comité de centre SLIS
Jeudi 8/02/24 à 18h30 à Gex :	Conseil des Maires
Mardi 13/02/24 à 18h30 à Gex :	Commission ETIC
Mercredi 14/02/24 à 18h30 à Gex :	Commission Déplacements
Jeudi 15/02/24 à 18h30 à Gex :	Commission Aménagement
Vendredi 16/02/24 à 18h00 à Bourg :	SIEA
Mardi 20/02/24 à 18h30 à Gex :	Commission Environnement
Mercredi 28/02/24 à 19h00 à Gex :	Conseil Communautaire
Jeudi 29/02/24 à 18h30 à Gex :	Commission Santé – Solidarité
Jeudi 29/02/24 à 18h00 à Prévessin :	COTECH Régie
Vendredi 01/03/24 à la caserne :	Assemblée Générale SLIS

III/ Dépenses

Location 3 Copieurs 1 ^{er} Trim 2024	XEROX FINANCE	3 658.61€
Redevance Incitative 2 ^{ème} Sem 2023	PAYS DE GEX AGGLO	3 592.50€
Contrat intervention	NBM	1 008.00€
Protection juridique 2024	GROUPAMA PRO	1 775.10€
Maintenance élévateur MC	ERMHES	1 512.87€
Vérif extincteurs	DESAUTEL	1 756.16€
Repas cantine CL décembre 2023	BOURG TRAITEUR	8 925.87€
Abattage et débardage	VUAILLAT JP	17 033.46€
Poste de relevage pompiers	VALLIER ASSAINISSEMENT	1 535.09€
Conso électricité école	TOTAL ENERGIES	5 937.58€
Conso gaz bâtiments communaux	TOTAL ENERGIES	7 103.16€
Conso gaz ancienne biblio	TOTAL ENERGIES	8 837.84€
Conso électricité salle polyvalente	TOTAL ENERGIES	1 452.42€
Dossier Rinaldi	RACINE	1 335.60€
Ordinateur accueil	NBM	1 884.00€
Assurance multi véhicules	GROUPAMA	20 656.93€
Vérif installation gaz	BUREAU VERITAS	1 403.78€

IV/ Commissions

1/ Communication-Social

Le mail aux associations pour le prochain InfoGonville à paraître mi-mars a été envoyé aux associations qui doivent faire parvenir leurs articles et photos avant le 23 février midi.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 25 février. Ceux qui n'ont pas encore répondu pour la mise en place et/ou le service peuvent encore le faire. Une ou deux personnes supplémentaires notamment pour le service à midi seraient les bienvenues.

2/ Scolaire

École :

L'école a enregistré deux nouvelles inscriptions au mois de janvier ce qui porte l'effectif à 268 élèves. Maxime Charbonnier, directeur de l'école, nous a donné des affiches à mettre en mairie pour le recrutement de DDEN.

Le conseil d'école aura lieu le 12 mars à 18h30, il y sera question de sécurité, d'hygiène et de communication.

Il va falloir faire rapidement une proposition sur l'organisation du temps scolaire pour 2024-2027. Il faut donner une réponse avant le 15 avril.

Centre de loisirs :

Il y a beaucoup de mouvement au niveau du personnel du centre de loisirs et on manque de personnel de façon récurrente. Les effectifs sont toujours en augmentation (+5 en moyenne).

Le SMA (service minimum d'accueil) mis en place à la suite d'un mouvement de grève le jeudi 1^{er} février a été organisé par la mairie car le Centre de Loisirs ne souhaitait pas le faire. Le matin 2 ATSEM accompagnées par la stagiaire, Valérie MURAT (secrétaire de mairie qui a pris sur son temps libre) et Angélique NICOSIA (1^{ère} adjointe) ont accueilli et se sont occupés des enfants qui ont été pris en charge par le périscolaire à partir du moment du repas.

3/ Travaux

Une réunion concernant les travaux pour le trottoir Vie de l'Etraz et le carrefour de l'Eglise est prévue cette semaine. Ils devraient débiter le 20 février.

Il y a quelques soucis avec les travaux à la boulangerie notamment avec le quai de déchargement car le goudron est en pente à cet endroit, il va falloir le reprendre pour que cette partie soit plate.

BOUM PAYSAGE a débuté la réfection du mur qui longe la voie d'accès à l'école maternelle.

Il y a 2 ou 3 choses qui ne vont pas dans la nouvelle bibliothèque, il va falloir aller prendre des photos et contacter le constructeur (garantie décennale).

La VL des services techniques doit être présentée au contrôle technique. Suivant le résultat, il faudra peut-être envisager de la remplacer.

4/ Urbanisme

La commission s'est réunie le 5 février, Fabien Jacquet énumère les dossiers.

La Mairie a été contactée par un architecte qui veut racheter le bâtiment Grand Route, il est prêt à le racheter avec le projet du promoteur précédent qui avait été autorisé.

Une réunion est prévue le 29 février à 10h00 avec le promoteur qui rachète le terrain à côté de l'Utile (terrain GALLOPIN).

Monsieur le Maire et certains adjoints ont reçu l'architecte du CAUE qui nous a présenté l'étude de faisabilité que nous avons demandé pour l'école. Il nous a proposé trois pistes :

- Faire deux classes à la place des appartements. Cela ne nous paraît pas vraiment pertinent car ça demanderait beaucoup de travaux de mise aux normes et que nous pourrions rapidement nous retrouver avec un manque de place. De plus, nous n'aurions plus de logement à proposer aux enseignants qui ont du mal à se loger.
- Faire l'école maternelle derrière la salle polyvalente. Ce projet ne prévoit que 4 classes et pas de salle de motricité. D'autre part il est assez excentré.
- Faire l'école sur les terrains autour de l'ancienne porcherie (dont la Mairie va se porter acquéreur) : utiliser les bâtiments existants ou en tout cas l'implantation telle qu'elle existe. On ferait alors la Mairie dans l'école actuelle et on transformerait la mairie actuelle en logements. Un beau projet mais pas dans les moyens de Saint-Jean.

Nous avons donc demandé un autre projet : installer seulement l'école maternelle sur le site de l'ancienne porcherie avec pourquoi pas une crèche à côté. Il faut aussi que l'on fasse une étude de faisabilité par rapport au bâtiment existant : ou il est gardé ou on le rase.

V/ Commissions de la Communauté d'agglomération

Commission cadre de vie : il a été question des personnes qui génèrent zéro poubelle soit 14% de ceux qui badgent. Comment les faire payer sans pénaliser ceux qui trient beaucoup. Il faut aussi que ce soit juridiquement recevable.

Conseil Communautaire : il a été question de la compensation donnée aux communes pour le temps passé par les agents à nettoyer et ramasser les poubelles jetées sur les points verts.

VI/ Divers

La Mairie a reçu un courrier du Sou des Ecoles qui souhaite réaliser un plancher et un escalier dans le local mis à leur disposition pour augmenter la surface de stockage. Personne n'y voit d'objection.

Un groupe de gonvillois souhaite créer un cercle républicain, avant la création de l'association, ils souhaitent savoir si la Mairie aurait un local à mettre à leur disposition. Le CM suggère dans un premier temps que la future association vienne présenter son projet. Pendant ce temps nous pouvons réfléchir à la question du local.

Le Sous-Préfet veut venir rencontrer les élus pendant le mois de février. Il va falloir fixer une date.

La séance est levée à 21H40

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 05 mars